

Japon

Fin 2015, le nombre de résidents étrangers a atteint un niveau record, avec 2.23 millions de personnes enregistrées. Le groupe le plus représenté était celui des Chinois (665 800 personnes, soit 30 % du total des résidents étrangers) ; venaient ensuite les Sud-Coréens (457 800) et les Philippins (229 600).

Au total, 336 500 ressortissants étrangers sont entrés au Japon en 2014 (hors visiteurs temporaires et ressortissants étrangers munis d'une autorisation de retour), ce qui représente 10 % de plus qu'en 2013 et replace l'immigration à son niveau de 2008. Le nombre de nouveaux arrivants venus dans le pays pour travailler a suivi la même tendance, atteignant 67 100 entrées en 2014 (5 % de plus qu'en 2013). Parmi eux, 53 % ont été admis en qualité de professionnels du spectacle (5 % de moins qu'en 2013). Les transferts intra-entreprises (+15 %) et la catégorie des ingénieurs (+42 %) ont représenté chacun 11 % des entrées totales, et les spécialistes des sciences humaines/des services internationaux 10 % supplémentaires. Si l'on exclut les professionnels du spectacle et les transferts intra-entreprises, le nombre de nouveaux travailleurs migrants a augmenté de 20 % entre 2013 et 2014, passant de 20 500 à 24 600 personnes. De plus, le nombre de personnes à charge accompagnant les travailleurs étrangers a progressé de 7 % pour atteindre 20 400 personnes, et 82 500 individus sont entrés dans le pays pour y suivre une formation technique (+22 %).

D'après le ministère japonais de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, le nombre de travailleurs étrangers au Japon a augmenté, passant de 788 000 à la fin du mois d'octobre 2014 à 908 000 un an plus tard. En 2015, les arrivées en provenance des trois principaux pays d'origine ont toutes enregistré une progression : +10 700 pour les travailleurs chinois (322 500) ; +48 800 pour les Vietnamiens (110 000) ; et +15 000 pour les Philippins (106 500). D'après leur statut juridique, 167 300 travaillaient dans les domaines professionnels ou techniques ; 367 200 étaient enregistrés sur la base de leur statut ; 167 700 étaient des étudiants étrangers travaillant à temps partiel et 168 300 effectuaient un stage technique.

D'après les données de la JASSO (Organisation des services étudiants du Japon), en mai 2015, 152 100 étudiants étrangers étaient inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur japonais, soit une progression de 9 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est imputable à la hausse des effectifs d'étudiants étrangers dans les instituts de formation professionnelle. En outre, 56 300 étudiants étrangers suivaient des cours de japonais, soit 25 % de plus que l'année précédente. La part des Chinois a diminué (45 % du total des étudiants étrangers contre 58 % en 2013), tandis que celle des ressortissants vietnamiens a augmenté (19 % du total contre 8 % un an auparavant). Dans l'ensemble, le plus gros contingent d'étudiants venait d'Asie.

Le nombre de demandes déposées pour acquérir le statut de réfugié a fortement augmenté en 2014 (+53 %) et en 2015 (+52 %), pour atteindre 7 586 en 2015. Parmi les

individus qui ne remplissent pas les conditions requises pour obtenir le statut de réfugié, certains sont autorisés à rester pour des raisons humanitaires (79 individus en 2015). En 2015, cinq pays d'origine (Népal, Indonésie, Turquie, Myanmar et Viet Nam) représentaient plus de six demandes de statut de réfugié sur dix. Le Japon a admis 11 319 réfugiés indochinois (originaires du Viet Nam, du Laos et du Cambodge) entre 1978 et 2005. En outre, depuis 2015, il a autorisé la réinstallation d'un total de 105 réfugiés du Myanmar, comprenant 24 familles.

Au début de l'année 2016, 62 800 ressortissants étrangers avaient dépassé la durée de séjour autorisée, soit 4.7 % de plus que l'année précédente. Les principales nationalités concernées étaient les Coréens (13 400 personnes), les Chinois (8 700) et les Thaïlandais (6 000).

En septembre 2015, le cinquième Plan de contrôle de l'immigration a été mis en place ; il contient des directives pour les services chargés du contrôle de l'immigration ainsi que d'autres mesures nécessaires. Ce plan quinquennal aborde des questions clés telles que l'admission dans de bonnes conditions des ressortissants étrangers pour dynamiser l'économie et la société japonaise, les modifications à apporter au programme d'accueil des stagiaires étrangers, ainsi que la promotion de la protection adaptée et rapide des réfugiés et des mesures contre le séjour illégal.

Une modification apportée à la Loi relative au contrôle de l'immigration et à l'octroi du statut de réfugié en juin 2014 a créé un nouveau statut de résident à durée indéterminée pour les professionnels étrangers hautement qualifiés ; cet amendement est entré en vigueur en avril 2015.

En vertu d'accords de partenariat économique conclus avec l'Indonésie, les Philippines et le Viet Nam, le Japon accepte les candidatures des agents de santé certifiés originaires de ces pays respectivement depuis 2008, 2009 et 2014. Pour les encourager à exercer au Japon, le gouvernement japonais a revu les dispositions relatives à leurs qualifications et étendu la gamme des structures qui peuvent les accepter.

Un programme relatif à l'admission des ressortissants étrangers qui proposent des services d'employés de maison a été mis en place pour permettre à des agences spécialisées de les recruter et de proposer leurs services aux particuliers dans une zone spéciale d'intérêt stratégique national, la préfecture de Kanagawa, et éventuellement dans d'autres zones.

En avril 2015, des mesures d'urgence et des mesures temporaires ont été mises en place pour faciliter l'accès des anciens stagiaires dans les secteurs du bâtiment et de la construction navale à des emplois dans ces secteurs. Ces mesures visent en partie à disposer de la main-d'œuvre nécessaire en vue des Jeux olympiques de 2020.

Pour en savoir plus

www.immi-moj.go.jp

www.mhlw.go.jp/

www8.cao.go.jp/teiju-portal/eng/index.html

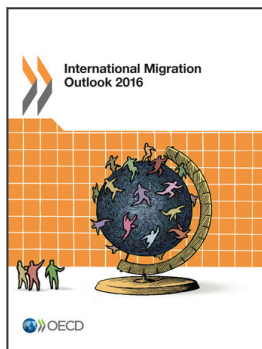
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

JAPON

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers
					2004-08	2009-13	2014
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	2.9	2.2	2.4	2.7	2.7	2.3	336.5
Sorties	2.3	1.9	1.7	1.7	1.9	1.8	212.9
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers 		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2013	2014	2013	2014			
Travail	27.7	29.3	43.6	46.0			
Famille (y compris la famille accompagnante)	21.7	21.4	34.1	33.6			
Humanitaire	0.1	0.2	0.2	0.2			
Libre circulation			
Autres	14.0	12.8	22.0	20.1			
Total	63.6	63.5	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2013	2014	Moyenne 2009-13			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	41.5	70.0	82.5	61.4			
Stagiaires	83.3	83.9	98.7	82.1			
Vacanciers actifs	4.7	10.5	11.5	8.5			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	4.2	6.2	7.2	5.8			
Autres travailleurs temporaires	110.2	47.2	45.5	41.4			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2013	2014	Moyenne 2004-08	Moyenne 2009-13	Niveau 2014
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5 000
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	..	-2.0	-0.5
Accroissement naturel	..	-1.4	-0.1
Solde migratoire et ajustements statistiques	..	-0.6	-0.3
Effectifs de migrants	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger
Population étrangère	1.6	1.7	1.6	1.7	1.6	1.6	2 122
Naturalisations	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Niveau 2014
<i>En % de la population étrangère</i>							
	0.8	0.6	0.4	0.4	0.7	0.5	9 277
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2013	2014	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	
Hommes nés à l'étranger	
Femmes nées dans le pays de résidence	
Femmes nées à l'étranger	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	
Hommes nés à l'étranger	
Femmes nées dans le pays de résidence	
Femmes nées à l'étranger	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933394770>



Extrait de :
International Migration Outlook 2016

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Japon », dans *International Migration Outlook 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-25-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.